

## **Structuration du vocabulaire dans deux dictionnaires à nomenclatures françaises datant du 18<sup>ème</sup> siècle: Kramer 1712—1715, Richelet 1756**

Laurent Bray

Faut-il présenter le vocabulaire selon l'ordre, stupide en soi, de l'alphabet ou bien faut-il articuler la nomenclature du dictionnaire de telle sorte qu'elle mette en évidence les structures du vocabulaire?

La question n'est pas nouvelle: les articles qui, depuis plusieurs décades, traitent le sujet ne manquent pas et on sait que la discussion a eu des retombées dans la pratique du domaine de la lexicographie française. En 1966 la maison Larousse éditait le *DICTIONNAIRE DU FRANÇAIS CONTEMPORAIN (DFC)* de Jean Dubois et de ses collaborateurs. Le DFC, on le sait, intègre les apports de la linguistique structurale et transformationnelle pour ne plus présenter le vocabulaire selon l'ordre alphabétique strict mais selon des séries dérivationnelles. Le DFC regroupe les dérivés et les composés autour du mot-souche: en présentant les familles morpho-sémantiques il éclaire la structure du vocabulaire français.

On sait que le dictionnaire de Jean Dubois a été salué par la critique.

En 1968 Alain Rey pouvait ainsi écrire que: «le travail des rédacteurs du DFC [...] fait avancer, pour la première fois depuis le 17<sup>ème</sup> siècle le traitement de l'unité lexicographique». <sup>1</sup> Il se réfère ici implicitement au dictionnaire donné en 1694 par l'Académie française, dictionnaire qui est agencé selon l'ordre des «racines». Plus près de nous, en 1984, Franz Josef Hausmann pouvait encore écrire que «La première édition du Dictionnaire de l'Académie avait pratiqué la méthode des groupements, mais les académiciens avaient négligé les renvois, de sorte que le dictionnaire était jugé inutilisable [...] Depuis la seconde édition de 1718 l'Académie était ainsi revenue à un ordre strictement alphabétique et, avec elle, tous les dictionnaires français avant le DFC». <sup>2</sup>

S'il faut en croire Alain Rey ou Franz Josef Hausmann, cités à titre d'exemples, <sup>3</sup> on n'enregistrerait donc aucune transformation notable de la présentation du vocabulaire français dans les dictionnaires parus entre 1694 et 1966: pendant près de trois siècles tous les dictionnaires à nomenclatures françaises auraient opté pour une présentation strictement alphabétique du vocabulaire.

En réalité il n'en est rien et les citations que nous venons d'avancer sont intéressantes dans la mesure où elles mettent en évidence nos lacunes en matière d'histoire de la lexicographie et, plus généralement, en matière d'épistémologie linguistique.

L'idée de mettre en évidence, dans un dictionnaire français, les connexions qui existent entre sens et forme, telle que nous la connaissons aujourd'hui du DFC avec ses groupements et ses dégroupements ou du *ROBERT MÉTHODIQUE (RM, Rey-Debove 1982)* avec ses éléments, <sup>4</sup> n'est pas une exclusivité du vingtième siècle.

Deux dictionnaires à nomenclatures françaises nous sont en effet parvenus qui appliquent au 18<sup>ème</sup> siècle le principe du regroupement. L'un est un dictionnaire bilingue français-allemand qui paraît en 1712/1715 à Nuremberg et qui est signé Matthias Kramer; <sup>5</sup> l'autre est monolingue, paraît en 1756 à Lyon, et porte le nom de Pierre Richelet. <sup>6</sup> C'est sur ce dernier que nous porterons tout d'abord notre attention.

\* \* \*

### Le Richelet portatif de 1756<sup>7</sup>

Le dictionnaire dit de Richelet de 1756 est remarquable à plus d'un titre: il s'agit tout d'abord de l'un des tout premiers dictionnaires portatifs monolingues de la langue française (le premier en date, le «Manuel Lexique» de l'abbé Prévost,<sup>8</sup> paraît six ans plus tôt, en 1750).

Mais c'est surtout l'organisation de sa nomenclature qui donne son originalité au répertoire de 1756: celle-ci en effet s'articule autour de familles morpho-sémantiques. En 1756 les éditeurs du Richelet portatif appliquent, avec plus ou moins de rigueur, le principe du regroupement. Mais ils n'opèrent pas comme les Académiciens l'avaient fait avant eux. Les lexicographes de 1694 avaient travaillé dans une optique diachronique: ils s'étaient proposé de montrer «l'Histoire [...], la Naissance & le Progres»<sup>9</sup> des mots. Les éditeurs de l'abrégé de 1756 envisagent, eux, la structuration du lexique français dans la synchronie: leurs regroupements ne sont pas morpho-étymologiques. Il ne s'agit pas pour eux de montrer au «grand nombre des François», à qui ils s'adressent explicitement, qu'il existe un rapport d'ordre historique entre COURAGE et COEUR mais bien plutôt de mettre en évidence l'existence d'un champs dérivationnel COURAGE, COURAGEUX, COURAGEUSEMENT. Mais dans le Richelet de 1756 le principe du regroupement n'est cependant pas appliqué de façon conséquente: en effet les champs dérivationnels présentés dans les articles ne sont pas complets. On y note l'absence — régulière — des parasyntétiques et de tous les dérivés formés par préfixation: on ne trouvera donc ni EMBELLIR sous BEAU, ni DÉSHONNEUR sous HONNEUR. Ce choix des abrégiateurs de 1756 de ne pas inclure ces catégories de mots construits nous montre qu'ils ont su tirer la leçon des erreurs qu'avaient faites les Académiciens en 1694; il nous montre aussi combien les éditeurs du Richelet portatif ont été influencés par les théories alors particulièrement actuelles des Encyclopédistes. En 1755, tout juste un an avant la publication du dictionnaire qui nous occupe, Diderot explique dans l'article ENCYCLOPÉDIE de l'«*Encyclopédie*» qu'il existe «un moyen simple & raisonnable» d'abrégier les nomenclatures: «Ce moyen d'abrégier la nomenclature, c'est de ne pas distribuer en plusieurs articles séparés, ce qui doit naturellement être renfermé sous un seul.[...] Je ne ferois donc de PRÉCIPITABLE, PRÉCIPITER, PRÉCIPITANT, PRÉCIPITATION, PRÉCIPITE, PRÉCIPICE, & de toute autre expression semblable, qu'un article auquel je renverrois dans tous les endroits où l'ordre alphabétique m'offriroit des expressions liées par une même idée générale & commune»<sup>10</sup> Voilà la théorie à laquelle semblent s'être tenus les abrégiateurs de 1756. Leur article PRÉCIPITER est un article-bloc, une «nidification»,<sup>11</sup> qui ne présentent que des mots construits par suffixation:

Précipiter  
 Se précipiter  
 Précipité, ée  
 Précipitamment  
 Précipitation  
 Précipice.

Nous avons signalé ailleurs<sup>12</sup> un déséquilibre dans la distribution de la nomenclature du dictionnaire de 1756: le traitement des cinq premières lettres de l'alphabet occupe plus de la moitié du livre (365 pages), alors que les 20 autres séquences alphabétiques se partagent les 305 pages restantes. Nous avons conclu de cette observation une probable intervention de l'éditeur qui, en cours d'impression, a pu rappeler à l'ordre les abrégiateurs.

Or ce déséquilibre, on le retrouve aussi dans la distribution des regroupements: on constate en effet que les regroupements sont systématiques à partir du «F» alors qu'ils sont imprévisibles dans les cinq premières séquences alphabétiques: ANATOMIE, ANATOMIQUE et ANATOMIQUEMENT sont regroupés en un article mais ANATOMISER et ANATOMISTE ont chacun droit à un article isolé. De même, il n'y a pas de regroupement pour CONDUCTEUR, CONDUIRE, CONDUIT, CONDUITE ou pour CHAUFER, CHAUFERIE, CHAUFEUR, CHAUFOIR, CHAUFRETTE: ici c'est l'ordre alphabétique qui prime. Mais, au fur et à mesure que l'on avance dans la nomenclature, on voit le principe du regroupement s'installer progressivement et définitivement: VOIAGER et VOIAGEUR auront leur place à l'article VOIAGE, UNANIMITÉ et UNANIMEÉMENT à l'article UNANIME. On relèvera jusqu'à douze sous-entrées à l'article TERRE: TERRE-A-TERRE, TERROIR, TERREIN, TERRIEN, TERRIER, TERRITOIRE, TERRER, TERRESTRE, TERRIR, TERREUX, SE, TERREAU, TERROT.

Le dictionnaire portatif de 1756 n'a pas malheureusement pas connu le succès qu'en espéraient ses compilateurs: en 1761 il doit être réalphabétisé à l'occasion de sa deuxième édition. «L'empressement [que le Public] a témoigné en recevant favorablement [...] la première édition de cet Abrégé, explique l'éditeur de 1761, a engagé les Libraires à remettre ce dernier entre les mains d'une personne habile, qui non seulement l'a augmenté considérablement, mais qui en a changé l'ordre, en mettant à leur place & par ordre alphabétique, les mots qui dans la première édition avoient été mis sous le terme générique, dans la vue de faciliter les recherches des Lecteurs, à qui ils pouvoient facilement échaper».

Appliqué à une nomenclature française en 1756 par les abrégiateurs du Richelet, le principe du regroupement peut être observé dans les dictionnaires du 18<sup>ème</sup> siècle dès 1712, date à laquelle on le trouve mis en pratique dans un dictionnaire bilingue français-allemand paru à Nuremberg chez le fils de Jean André Endter. Ce dictionnaire, c'est le «Vraiment parfait dictionnaire roial, radical, etimologique, sinonimique, phraseologique, & syntactique françois-allemand [...] par l'ordre des racines et des quasi-racines» de Matthias Kramer.

\* \* \*

### **Le Dictionnaire français-allemand (1712-1715) de Kramer**

Matthias Kramer, qui doit être considéré comme l'une des figures de proue de la lexicographie européenne des 17<sup>ème</sup> et 18<sup>ème</sup> siècles, nous a laissé dans les préfaces de ses dictionnaires un héritage métalexigraphique des plus précieux.<sup>13</sup> Pourtant personne, ou presque, si ce n'est les historiens de la langue allemande, ne se souvient de ce géant de la lexicographie. L'ouvrage de base concernant notre lexicographe date de 1956: il est signé Gerhard Ining<sup>14</sup> mais n'est intéressant que dans l'optique

du germaniste: ce qui intéresse Ising c'est de savoir comment Kramer a traité la langue allemande dans ses dictionnaires. Le traitement lexicographique du vocabulaire français par Kramer n'a pas encore été étudié.

Nous esquissons ici la méthode présentée par Kramer dans la préface de son dictionnaire français-allemand de 1712.

Le dictionnaire de 1712 s'adresse explicitement à un public germanophone.<sup>15</sup> C'est un livre d'apprentissage, un livre d'étude de la langue étrangère («kein Leß-, Lern-, und Studir-Buch», Vorrede c3/b r). Kramer, parce qu'il veut montrer les structures du vocabulaire français, ne peut évidemment pas le présenter selon l'ordre strict de l'alphabet. Pour mettre ces structures en évidence, il n'existe qu'un moyen, explique-t-il, qui consiste à ne présenter selon l'ordre alphabétique que les radicaux et eux seuls: les mots dérivés et composés à partir de ces mots racines doivent nécessairement leur être subordonnés, c'est-à-dire qu'ils doivent impérativement apparaître à l'intérieur de l'article qui traite du radical. On retrouve donc ici le principe du regroupement, principe dont l'application, en 1712, n'est d'ailleurs pas nouvelle: à l'époque Kramer peut déjà se référer à plusieurs dictionnaires monolingues classés selon les racines; le dictionnaire allemand de Stieler de 1691,<sup>16</sup> par exemple, ou bien, pour le français, le dictionnaire de l'Académie de 1694. Mais notre lexicographe tient à rappeler que ce principe du regroupement, du classement par radicaux, n'est applicable de façon conséquente qu'à ce qu'il est convenu d'appeler une «Grund-Sprache», une «langue matrice» ou «originelle», c'est-à-dire considérée comme d'origine divine et composée essentiellement de mots-souches hérités de la langue d'Adam et d'Eve. Cette théorie est commune chez les grammairiens allemands du 17<sup>ème</sup> siècle qui considèrent qu'il existe quatre langues originelles: l'hébreu, le latin, le slave et l'allemand.<sup>17</sup> Toutes les autres langues sont alors considérées comme des dialectes corrompus des langues originelles, corruption qu'on explique comme le résultat du brassage des peuples à travers l'espace et le temps. Kramer explique qu'il faut distinguer les dialectes régularisés de ceux qui ne le sont pas. Les règles de la grammaire de certains dialectes ont été décrites et ces dialectes-là ont pu être imposés à des peuples entiers, et c'est le cas du français, qui, nous rappelle le lexicographe, est une langue ou plutôt un dialecte corrompu et du latin et de l'allemand.

De là la difficulté, pour ne pas dire le paradoxe, de vouloir présenter un dictionnaire français classé selon les radicaux: le français en effet, puisqu'il n'est pas du nombre des langues originelles, ne peut pas posséder de véritables mots-souches naturels:<sup>18</sup> ceux-ci, ou plutôt ceux qu'on considère comme tels, remontent tous, sans exception aucune, soit au latin, soit à l'allemand.

L'art de Kramer pour justifier l'organisation par radicaux de sa nomenclature française va consister à introduire pour les besoins de la cause une nouvelle catégorie lexicale, celle des «quasi-racines» comme il les appelle. Ainsi, même si le verbe COURIR n'est pas un véritable radical, puisqu'il ne représente qu'une déformation du latin CURRERE, il est utile, voire nécessaire, de lui donner, à titre de «quasi-racine», le statut d'entrée dans un dictionnaire d'apprentissage du français. La quasi-racine COURIR offre en effet quantité de dérivés et de composés. Citons pour les dérivés COURANT, COURABLE, COUREUR, COURRIER, COURS et COURSE et, pour les composés, ACCOURIR, CONCOURIR, DISCOURIR, ENCOURIR, PARCOURIR, PRECOURIR, RECOURIR et SECOURIR. L'introduction de la catégorie «quasi-racine», qui correspond à celle des «mots-

souches» du DFC, permet donc à Kramer de décrire les structures du vocabulaire français dans une optique synchronique. Mais le fait que le français n'est pas une langue originelle, puisqu'il représente une corruption du latin et de l'allemand, contraint notre lexicographe à recourir aussi à une présentation de nature diachronique — et ce principalement pour pouvoir justifier la présence dans son dictionnaire de familles morpho-sémantiques dont le radical n'est plus en usage. Dans la préface de 1712 Kramer avance l'exemple de la quasi-racine -SISTER, du latin SISTERE. Cette quasi-racine, nous dit Kramer, même si elle n'a plus aucune signification en français, doit figurer dans la nomenclature du dictionnaire d'apprentissage parce qu'elle permet de motiver tout un champ dérivationnel: ASSISTER, ASSISTANCE, CONSISTER, CONSISTANCE, DESISTER, DESISTEMENT, PERSISTER, RESISTER, RESISTANCE, RESISTIBLE, IRRESISTIBLE, RESISTIBLEMENT, IRRESISTIBLEMENT, SUBSISTER, SUBSISTANCE.

Il faut donc distinguer deux types de quasi-racines: celles qui sont encore en usage en français moderne, de type COURIR et celles qui ne le sont plus, de type SISTER que Kramer nomme «quasi-racines artificielles» en 1712 et qui correspondent à ce que Josette Rey-Debove appelle «éléments» dans le ROBERT MÉTHODIQUE de 1982. Kramer attirera l'attention de son lecteur sur ces quasi-racines artificielles par le biais de la typographie: dans la nomenclature du dictionnaire elles seront imprimées en italiques.

Mais Kramer va pousser encore plus avant sa description du système dérivationnel français en enregistrant dans son dictionnaire des lexèmes que la norme interdit mais qui sont potentiellement présents dans le système. Ainsi pour motiver le substantif ÉDIT il va construire un verbe ÉDIRE, il expliquera PERPENDICULAIRE par le biais de PERPENDRE, PROPENSION par PROPENDRE, OUTIL et UTILE par un verbe UTER (voir annexe). Il va aussi remettre en usage des mots considérés comme archaïques par ses contemporains: l'adjectif APTE par exemple que tous les lexicographes, de 1690 (Furetière) à 1797 (Gattel), s'accordent à qualifier de «vieux mot, hors d'usage». Kramer intègre donc dans son répertoire un dictionnaire du possible, un dictionnaire des mots à construire qui n'est d'ailleurs pas sans rappeler les listes de mots construits que Danielle Corbin présentait récemment.<sup>19</sup>

Ce faisant Kramer met en pratique en 1712 une théorie que Diderot, encore lui, allait avancer quelques quarante ans plus tard. Diderot qui «recommand[ait] de marquer dans le dictionnaire les cases vides du système dérivationnel».<sup>20</sup>

Il existe d'autre part des verbes composés français empruntés au latin dont la quasi-racine ne produit pas de famille morpho-sémantique telle que la conçoit Kramer. Ainsi la présentation de la quasi-racine artificielle TEMPLER dans CONTEMPLER ou de SIDÉRER dans CONSIDÉRER n'est pas intéressante dans la perspective de l'apprenant. C'est pourquoi Kramer enregistre à leur place alphabétique ces verbes-là qu'on ne peut rattacher à aucun radical productif.

Et si Kramer prétend réussir là où les Académiciens français avaient échoué, c'est, nous dit-il, parce que ceux-ci sont partis d'un principe erroné. L'erreur des Académiciens a été de traiter la langue française comme s'il était agi d'une langue matrice: tant que les quasi-racines à traiter étaient encore vivantes, la méthode des Académiciens restait inattaquable. Mais à partir du moment où ces racines n'étaient plus en usage, les Académiciens ont traité les dérivés et les composés

comme s'ils avaient eu affaire à de véritables «mots-racines».<sup>21</sup> Kramer remarque que dans le dictionnaire de l'Académie ADMETTRE, COMMETTRE, DEMETTRE ou PERMETTRE sont enregistrés à juste titre sous la quasi-racine METTRE, mais il remarque aussi que les Académiciens classent ASSISTER, CONSISTER, INSISTER etc. à leur ordre alphabétique. De sorte, conclut-il, que le dictionnaire de l'Académie de 1694 n'est ni véritablement alphabétique ni véritablement radical. Ces erreurs des Académiciens, Kramer, qui sait être diplomate, les attribue à la nonchalance qui caractérise les Français. Mais il n'en demeure pas moins objectif: lorsque son élève Philoglossus lui cite Furetière qui disait dans ses *Factums*: «Si ces Messieurs [les Académiciens] ne voulaient ou ne savaient pas mieux poursuivre la belle méthode qu'ils avaient choisie, ils auraient sans doute mieux fait, à mon avis, de s'en désister, plutôt que de donner au public un dictionnaire à demi radical et à demi ridicule», alors notre lexicographe s'offusque: «Halte-là! s'écrit-il, en français dans le texte, cela est un peu choquant!». Kramer en effet savait bien que jamais il n'aurait pu mener à bien la rédaction de son propre dictionnaire sans les erreurs et surtout sans le travail préparatoire des académiciens français.

## Notes

- <sup>1</sup> Rey, Alain: Les bases théoriques de la description lexicographique; tendances actuelles. In: Tralili VI/1. 1968, 55—72.
- <sup>2</sup> Hausmann, Franz Josef: Diderot lexicographe. In: T. Heydenreich, F.J. Hausmann, H. Hudde (éds.): «Denis Diderot 1713-1784. Zeit — Werk — Wirkung. Zehn Beiträge». Erlangen 1984 [Erlanger Forschungen, Reihe A: Geisteswissenschaften, Bd. 34]. 53—61.
- <sup>3</sup> Cf. aussi: Bornäs, Göran: Ordre alphabétique et classement méthodique du lexique. Etude de quelques dictionnaires d'apprentissage français. [Etudes Romanes de Lund 40]. Malmö: CWK Gleerup, 1986. cf. pp. 5—8. En 1967, Bernard Quemada (Les dictionnaires du français moderne 1539—1863. Etude sur leur histoire, leurs types et leurs méthodes. Paris: Didier, 1967, 355) notait de son côté: «Malheureusement, après la tentative de l'Académie [d'articuler le vocabulaire autour de ses racines], aucun ouvrage général ne voulut prendre le risque d'une nouvelle expérience de cet ordre».
- <sup>4</sup> A côté du DFC et du RM il faut encore citer comme dictionnaires français abandonnant l'ordre alphabétique strict le «Pluridictionnaire», le «Lexis» et le «Nouveau dictionnaire du français contemporain illustré» publiés par Larousse ainsi que le «Dictionnaire du français vivant» de Maurice Davau, Marcel Cohen et Maurice Lallemand paru en 1972 chez Bordas.
- <sup>5</sup> Kramer, Matthias: «Le vraiment parfait dictionnaire roial radical, étimologique, synonymique, phraséologique & syntactique françois-allemand [...] par l'ordre des racines et des quasi-racines . . .». Nuremberg: Chez le fils & les héritiers de feu Jean André Endter, 1712—1715.
- <sup>6</sup> «Dictionnaire portatif de la langue françoise, extrait du grand dictionnaire de Pierre Richelet; Contenant tous les mots usités, leur genre & leur définition, avec les différentes acceptions dans lesquelles ils sont employés, au sens propre, comme au figuré». Lyon: frères Duplain, 1756. Le dictionnaire portatif de 1756 a aussi été distribué par les Lyonnais Jean-Marie Bruyset et Pierre Bruyset-Ponthus.
- <sup>7</sup> Pour une description détaillée du portatif de 1756 voir: Laurent Bray: «Notes sur la genèse des dictionnaires portatifs français. L'exemple du Dictionnaire portatif de la langue françoise, extrait du grand dictionnaire de Pierre Richelet, 1756». In: B.v. Gemmingen & M. Höfler (éds.): La lexicographie française du XVIIIe au XXe siècle. Colloque International de Lexicographie tenu à l'Institut de Langues et Littératures Romanes, Université de Düsseldorf, du 23 au 26 septembre 1986. Paris: Klincksieck, 1988. 95—112.

- <sup>8</sup> Manuel lexique, ou dictionnaire portatif des mots François dont la signification n'est pas familière à tout le monde. Ouvrage fort utile à ceux qui ne sont pas versés dans les langues anciennes et modernes, et dans toutes les connoissances qui s'acquièrent par l'étude et le travail; pour donner aux mots leur sens juste & exact, dans la lecture, dans le langage & dans le style: Recueilli des Explications de divers Auteurs. A Paris, Chez Didot, Libraire, Quai des Augustins, à la Bible d'or. M.DCC.L. Avec Approbation & Privilège du Roy.
- <sup>9</sup> Dictionnaire de l'Académie française 1694, Préface, 2<sup>ème</sup> p.n.p.
- <sup>10</sup> Denis Diderot: article ENCYCLOPÉDIE. In: «Encyclopédie ou dictionnaire raisonné des sciences, des arts et des métiers», V/640. Paris: Briasson, David, Le Breton, Durand, 1755.
- <sup>11</sup> Nous traduisons ainsi le «Nestartikel» de l'école allemande. Cf. Wiegand, Herbert Ernst: Was ist eigentlich ein Lemma? In: Germanistische Linguistik 1—4/82. 1983, 401—474.
- <sup>12</sup> voir note 7.
- <sup>13</sup> Rappelons, à titre d'exemple, que, dès 1672, Kramer distingue le dictionnaire de réception du dictionnaire de production. Cf. Bray, Laurent: La lexicographie bilingue italien-allemand, allemand-italien du dix-septième siècle. In: International Journal of Lexicography 1/4. 1988, 313—342.
- <sup>14</sup> Ising, Gerhard: «Die Erfassung der deutschen Sprache des ausgehenden 17. Jahrhunderts in den Wörterbüchern Matthias Kramers und Kaspar Stieler». Berlin: Akademie-Verlag, 1956. [Deutsche Akademie der Wissenschaften zu Berlin. Veröffentlichungen des Instituts für Deutsche Sprache und Literatur, 7].
- <sup>15</sup> Cf. Dictionnaire fr.-all. 1712, Préface au lecteur François, f4 v<sup>o</sup>: «Je n'ai pas crû nécessaire de traduire la precedente Preface allemande en François; aussi bien est-elle trop longue, & la patience de Messieurs les François pour l'ordinaire, trop courte pour la lire d'un bout à l'autre; mais ce qui m'a déterminé à n'en rien faire, c'est, que, n'ayant compilé ce Dictionnaire Roial, François-Allemand &c. que pour les Allemands, elle ne s'adresse qu'à eux seuls».
- <sup>16</sup> Stieler, Kaspar: «Der Teutschen Sprache Stammbaum und Fortwachs oder Teutscher Sprachschatz». Nürnberg: Hofmann, 1691. Réimpression: Hildesheim: Olms, 1968 [Mit einer Einführung und Bibliographie von Gerhard Ising].
- <sup>17</sup> Sur la philologie allemande du 17<sup>ème</sup> siècle voir: Huber, Wolfgang: «Kulturpatriotismus und Sprachbewußtsein. Studien zur deutschen Philologie des 17. Jahrhunderts». Frankfurt a.M., Bern, New York, Nancy: Verlag Peter Lang, 1984. [Germanistische Arbeiten zu Sprache und Kulturgeschichte Bd.5].
- <sup>18</sup> Furetière avait déjà avancé cet argument — contre l'Académie — dans ses «Factums» (1685, II, 69—70): «Quant au dessein qu'ils [les Académiciens] ont pris de faire un Dictionnaire par racines, au lieu de suivre l'ordre alphabétique, il ne leur sera volé par personne. L'usage en fera voir les inconvéniens. Cette méthode est bonne dans les Langues Orientales et matrices, qui prennent tous leurs composez et dérivez dans leur mesme fonds; mais elle ne vaut rien à l'égard de nos langues vivantes, qui sont mêlées avec celles de nos voisins». Cité d'après Quemada 1967, 354.
- <sup>19</sup> Cf. Corbin, Danielle: Morphologie dérivationnelle et structuration du lexique. Tübingen: Niemeyer, 1987. Voir particulièrement l'annexe 13 aux pages 729—736.
- <sup>20</sup> Hausmann, Franz Josef: Diderot lexicographe. In: T.Heydenreich, F.J.Hausmann, H.Hudde (éds.): «Denis Diderot 1713—1784. Zeit — Werk — Wirkung. Zehn Beiträge». Erlangen 1984 [Erlanger Forschungen, Reihe A: Geisteswissenschaften, Bd.34]. 53—61. Ici: p.59.
- <sup>21</sup> Consicents de cette difficulté, les Académiciens notaient dans la préface de 1694 (2<sup>ème</sup> p.n.p.): «... on a jugé qu'il seroit agreable & instructif de disposer le Dictionnaire par Racines, c'est à dire de ranger tous les mots Derivez & Composez après les mots Primitifs dont ils descendent [. . .]. On s'est pourtant quelquefois dispensé de suivre cet ordre dans quelques mots [. . .] dont le Primitif Latin n'a point formé de mot Primitif en François, ou a esté aboli par l'usage, & dont par conséquent les Derivez & Composez sont en quelque façon independans les uns des autres; comme les mots CONSTRUIRE & DESTRUIRE qui viennent du mot Latin STRUERE, qui n'a point passé en François».

## Annexe:

## Exemples de mots (re)construits par Kramer 1712—1715.

NB: Les mots (re)construits sont précédés du symbole °.

entrée	sous-entrée niveau1	sous-entrée niveau2	étymon
DIRE	°ÉDIRE	ÉDIT	edicere
PENDRE	°PERPENDRE	PERPENDICULE PERPENDICULAIRE PERPENDICULAIREMENT	perpendere
	°PROPENDRE	PROPENSION	propendere
USER, °UTER	UTENCILE OUTIL UTILE	INUTILE UTILEMENT INUTILEMENT UTILITÉ INUTILITÉ	uti utensile
°APTE	APTITUDE		aptus
°VIGER	VIGUEUR		vigere
°VULNÉRER	VULNÉRABLE	INVULNÉRABLE	vulnerare
°CLAMER	CLAMEUR °ACCLAMER	ACCLAMATION	clamare acclamare



## Exemples de "Quasi-racines artificielles":

entrée	sous-entrée niveau1	sous-entrée niveau2	étymon	
°-CIDER	°ACCIDER	ACCIDENT ACCIDENTEL ACCIDENTELLEMENT	cadere, caedere, scindere accidere	
	°CONCIDER	CONCIS	condidere	
	°INCIDER	INCIDENT	incidere	
	°PRÉCIDER	PRÉCIS	praecidere	
	°RÉCIDER	RÉCIDIVE	recidere	
	°-IR	°AMBIR	AMBITION	ire, eo
		°CIRCUIR	CIRCUIT	circuire
	°INIR	INITIAL	inire	
	°INTROIR	INTROIT(E)	introire	
	°ISSIR	ISSÛE	exire	
	°OBIR	OBIT	obire	
°-PÉTER, °-PÉTIR	PÉTITION PÉTITOIRE		petere	
	°IMPÉTER	IMPÉTUEUX IMPÉTUOSITÉ	impetere	